

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

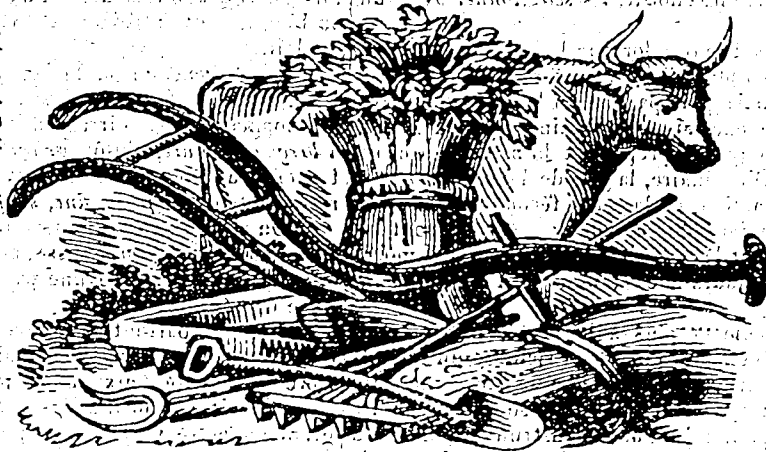
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnements devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

- Causerie agricole* : Choix de la vache. (Suite)
- Recue de la Semaine* : Députation des catholiques de l'Amérique, au Vatican. — Discours de Notre Saint-Père le Pape à cette députation. — Persecution contre l'Eglise, en Suisse. — Projet de loi pour l'élection des Membres de la Chambre Fédérale.
- Sujets divers* : Frais de poste sur les journaux agricoles. — Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans le District de Kamouraska, durant l'année 1872. — Sucre d'érable. — Le Curé et l'agriculture. — Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec. — M. Georges Leclère et le journalisme agricole. — Mode de chaulage.
- Petite chronique* : Conférence agricole de M. Barnard dans le Comté de Portneuf. — R. Charlton Préfet du Comté de Chicoutimi.
- Recettes* : Insectes et rats, expulsion. — Effet du sel sur un appétit dépravé du bétail.

## CAUSERIE AGRICOLE

### CHOIX DE LA VACHE.

Suite.

Dans notre dernier numéro, nous disions que la proportion de beurre ou de caillé dans le lait, suivant que l'on veut faire du beurre ou du fromage, est la véritable boussole du producteur. Cela veut dire que, dans le choix des vaches, on donnera la préférence à celles qui, pour une même quantité de lait, donneront le plus de crème ou de caillé selon la spéculation que l'on veut faire.

Tout est bien qui est à sa place. L'éleveur agira donc d'une manière intelligente si voulant se livrer à la production du beurre, il entretient dans son étable, non pas la première vache venue, mais la plus forte beurrière, celle qui donne la

plus grande proportion de crème, le lait le plus gras, le plus riche. Ce sera cette vache qui utilisera le mieux la nourriture qu'on lui aura donnée.

Ces principes peuvent paraître très-élémentaires, et, en effet, ils le sont; cependant qu'il est grand le nombre des cultivateurs qui les négligent et qui agissent comme s'ils ne les connaissaient pas. Aussi la quantité de beurre produite par chaque vache est-elle beaucoup trop faible pour que l'éleveur puisse en retirer des profits raisonnables. C'est à peine si la somme obtenue de la vente du beurre paie les dépenses de nourriture et d'entretien.

On s'étonne que certaines races de vaches laitières puissent donner 16 lbs. de beurre par semaine et arriver à une production de 320 lbs. par année; on qualifie même ces chiffres d'impossibles. Erreur! ces chiffres sont parfaitement authentiques, ils ont été constatés en plusieurs circonstances et nous les prenons dans des comptabilités régulièrement tenues par les plus riches éleveurs de la race Alderney.

Nos vaches canadiennes sont certainement loin d'atteindre à cette production, puisque leur rendement moyen ne dépasse pas de beaucoup 100 livres de beurre par année. Cependant quelques-unes laissent cette moyenne loin derrière elle, et l'on cite des vaches canadiennes qui donnent au delà de 200 lbs. de beurre par année. C'est ce qui nous a fait dire que la culture indigène possède tous les éléments d'une rapide amélioration de la laitière au point de vue de la richesse du lait. Les vaches dont la production en beurre est la plus élevée devraient être prises comme le point de départ de la sélection; on garderait de préférence les veaux mâles et femelles nés de ces vaches. Plus tard la reproduction se ferait entre ces jeunes animaux et au bout d'un petit nombre d'années le problème serait entièrement résolu pour le plus grand avantage du cultivateur. On ne demande ici qu'un peu d'attention et de jugement.

C'est une aptitude étrange que celle de la beurrière et l'explication qu'on en donne est loin d'être satisfaisante,

Mais là n'est pas la question, il suffit de savoir qu'avec une nourriture égale en quantité et en qualité certaines vaches font beaucoup de crème et d'autres peu, que les premières, par conséquent, sont plus avantageuses pour la production de beurre et qu'on devra les choisir, les sélectionner avec un soin tout particulier.

En général, on peut dire que lorsque le lait est abondant, lorsqu'il sort à flots des mamelles, il est fort pauvre en fromage et en beurre : mais plus pauvre en beurre qu'en fromage. Cette lactation excessive, pour ainsi dire exagérée, fatigue, use l'appareil qui la prépare et la machine qui en fournit les éléments. D'ordinaire, la grande laitière n'est pas la beurrière la plus active et la plus féconde. Quelques hommes mêmes prétendent que ces deux aptitudes sont incompatibles et que le lait le plus abondant est aussi le moins riche. Ce n'est pas toujours le cas ; mais ce l'est bien souvent.

Rien n'est plus facile et plus à la portée de tous les cultivateurs que la détermination de la richesse du lait. Il suffit de peser la quantité de beurre obtenue d'une quantité mesurée de lait. Cette constatation peut se faire tous les mois, il n'est besoin pour cela d'aucun instrument, d'aucun appareil spécial. On calcule simplement le nombre de pots de lait mis à crêmer et le nombre de livres de beurre produites. Puis lorsque l'aptitude des vaches que l'on possède est bien déterminée pratiquement, on n'a qu'à éliminer graduellement les laitières dont l'infériorité est bien marquée et à les remplacer par de jeunes vaches provenant des meilleures beurrières.

Mais il y a aussi des signes extérieurs dont la réunion démontre d'une manière assez précise l'aptitude des bêtes. Il faudra tout d'abord les rechercher, ce sera le point de départ de la sélection que nous recommandons ici.

Un éminent éleveur résume de la manière suivante les caractères particuliers qui dénotent chez la vache une grande aptitude laitière :

" Les mamelles devront être volumineuses, pendantes librement entre les jambes, recouvertes par une peau fine, souple, lâche, revenant de suite sur elle-même après avoir été pincée, de couleur jaunâtre, garnie de poils fins, peu nombreux, couverte d'une matière grasse, onctueuse, qui se détache en petites parcelles quand on gratte la surface avec l'ongle.

" Sur les bonnes laitières, on voit ramper dans l'intérieur des mamelles, principalement quand ces bêtes sont pleines, des veines nombreuses décrivant des zigzags ; ce sont les veines du pis.

" Le pis gonflé par le lait doit être résistant à la pression, mais élastique ; après la traite, il doit revenir à son volume ordinaire, rester mou, flasque, sans résistance et sans dureté.

" Quand on examine les mamelles pleines de lait, il ne faut pas se laisser tromper par leur grosseur et par la résistance qu'elles font à la main. Cet état peut provenir en effet de ce que les organes sont charnus ou gras, c'est-à-dire de ce qu'il entre dans leur composition beaucoup de tissu cellulaire aggloméré ou une grande quantité de graisse.

" Le pis charnu ou gras diminue peu de volume pendant la traite ; il conserve de la dureté, de la consistance et résiste à la pression sans avoir une véritable élasticité. Cette résistance n'est pas égale dans tous les points. En outre, la peau qui le recouvre est toujours sensiblement plus grossière, plus épaisse, moins mobile et moins souple.

" Il est souvent difficile de distinguer le pis charnu du pis gras. Cependant on ne rencontre guère celui-ci que sur les animaux d'un embonpoint prononcé. Il est commun

chez les vaches appartenant aux races précoces, propres à la boucherie et sur toutes celles que l'on engraisse.

" La grosseur du pis peut être aussi le résultat de l'accumulation du lait dans son intérieur. Cet état est quelquefois suivi d'une maladie locale grave, s'il se prolonge trop, ou bien il peut entraîner la perte momentanée ou définitive du lait.

" Les trayons ou mamelons doivent être de forme régulière, allongés, écartés les uns des autres, égaux dans leur développement, sans irrégularités ni verrues à leur surface ; à large ouverture, plutôt grands que petits, proportionnés toutefois au volume des mamelles, surtout à leur largeur, et recouverts d'une peau fine, souple, semblable à celle du pis.

" On repoussera toujours les vaches dont un des trayons est plus petit, flasque, plissé, ou configuré autrement que les autres, les vaches dont une partie des mamelles paraît diminuée ou réduite.

" Presque partout on donne la préférence aux vaches qui, outre les quatre trayons ordinaires, en portent encore en arrière ou de côté deux autres plus petits et saillants..... Il ne faudrait pas néanmoins attacher une importance trop grande à cette particularité ; cependant on aurait tort de ne pas en tenir compte.

" Les veines abdominales ou lactées sont grosses comme le doigt sur les vaches qui ont fait des veaux. Elles s'étendent de chaque côté du ventre, vers sa partie inférieure, des mamelles où elles ont leur point de départ jusqu'en arrière et en dessous de la poitrine ; là, elles disparaissent et se perdent en se plongeant dans des ouvertures appelées vulgairement fontaines de lait. Dans les vaches fraîches au lait, bonnes et peu âgées, les veines sont de la grosseur du pouce, et l'ouverture qui leur livre passage pourrait recevoir aisément l'extrémité du doigt. On accorde la préférence aux bêtes dont les veines sont grosses, longues, en zigzags. Assez fréquemment, ces veines se divisent avant de pénétrer dans les fontaines de lait. On doit tenir compte alors de la pluralité des ouvertures.

" La grosseur, la flexuosité (marche en zigzags) des veines mammaires ont été de tout temps regardées comme un bon signe. Mais on doit se rappeler qu'une jeune bête pourra être excellente bien qu'elle n'ait pas encore les veines grosses, et qu'une vache âgée peut les avoir très-volumineuses et n'être plus une abondante laitière. Il faut se rappeler enfin que dans une veine irrégulière, présentant des renflements et des rétrécissements alternatifs, ce sont ces derniers qui donnent la mesure de l'écoulement."

D'autres veines doivent aussi être examinées, elles portent le nom de veines périnéennes. Elles partent en arrière des mamelles et rampent en décrivant des zigzags sous la peau fine qui recouvre l'espace compris entre les fesses et les cuisses. Ces veines sont invisibles sur les vaches médiocres de même que sur celles qui n'ont vêlé qu'une ou deux fois. Chez les vieilles vaches, elles sont souvent cachées par les nombreux plis que forme la peau dans cette région.

Ce sont les vaches laitières supérieures, de moyen âge, bien nourries, ayant vêlé depuis peu, qui possèdent les veines périnéennes les plus grosses et les plus apparentes. Quelquefois, il devient nécessaire, pour les bien apercevoir, d'appuyer fortement la main au-dessus du pis.

Ces signes extérieurs sont communs à toutes les bonnes laitières ; mais il en est encore d'autres particuliers aux vaches supérieures pour la richesse de leur lait ; les voici : teinte jaune de la peau de la région qui se trouve au-dessus du pis entre les deux cuisses, même couleur de la peau de l'intérieur de l'oreille, et présence, dans ces deux endroits,

d'une matière onctueuse qui se détache en petites parcelles quand on gratte la surface avec l'ongle. Ce n'est pas difficile à constater.

Il semble que chez ces vaches la richesse du lait est tellement grande que la crème sort par tous les pores de la peau et arrive à l'extérieur pour démontrer le degré plus ou moins élevé de leur aptitude.

Voilà pour les signes extérieurs; ils ne sont pas infailibles, néanmoins ils ont une valeur assez constante pour que la pratique puisse en retirer d'utiles renseignements dans le choix des vaches laitières.

## REVUE DE LA SEMAINE

Les derniers journaux d'Europe nous apportent la nouvelle qu'une députation de catholiques de l'Amérique a été reçue le 28 février dernier par le Saint-Père. Ainsi l'Amérique, aussi bien que les autres contrées de l'Univers catholique, tient à donner au Vénérable Prisonnier du Vatican, des preuves de son respect et de son amour filial.

En tête de la députation se tenait un illustre avocat de New-York, M. Glover. Après avoir déposé au pied de Pie IX une belle somme à titre d'obole d'amour filial à St.-Pierre, M. Glover lut, au nom de ses compatriotes, une ardente adresse pleine de témoignages d'affection et d'enthousiasme envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Le Souverain Pontife, qui ne manque jamais l'occasion d'exprimer ses convictions sur la grande mission religieuse de ce pays, et de lui donner les conseils qui lui permettront de remplir cette mission, a répondu à l'adresse par un de ses plus paternels discours. Ce discours, prononcé en français, a produit un immense enthousiasme dans l'assemblée. En voici les termes mêmes :

" Les belles et tendres expressions de dévouement et de fidélité que je viens d'entendre ont apporté à mon cœur une consolation d'autant plus grande qu'elles n'expriment pas seulement les sentiments de ce petit cercle de personnes ici présentes, mais aussi ceux de tous les catholiques d'Amérique. En vérité, ces protestations si sincères et si énergiques me rendent grandement obligé envers la nation qui me les offre.

" Oui, je sens l'obligation de lui en être très-reconnaissant, et en même temps de prier pour un pays si particulièrement béni de Dieu, soit dans la fertilité du sol, soit dans sa prospérité industrielle. Croyez bien que je prie Dieu qu'il augmente tous ces biens et les féconde de plus en plus; mais sans laisser, bien entendu, d'avertir tout le monde que ces biens ne doivent pas être l'unique amour de ceux qui les possèdent. L'Amérique du Nord est incomparablement plus riche que toute autre contrée, mais ses richesses ne doivent pas former son unique trésor.

" Dans l'Évangile que j'ai lu à la messe de ce matin, Jésus-Christ dit : *Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum*. Or l'Amérique est une nation consacrée à un grand commerce et à des trafics de tous genres : cela est bien ; car enfin il faut que tous se pourvoient de ce qui est nécessaire aux besoins de la vie ; le trafic honnête de ce que la Providence nous a donné est permis à tous, et il est juste que les pères de famille particulièrement songent à élever et maintenir leurs enfants selon les exigences de leur propre état. Il n'y a pas le moindre mal à penser à tout cela, mais il ne faut pas porter un amour excessif aux richesses, il ne faut pas trop s'y attacher, il ne faut pas trop enchaîner le cœur aux trésors de la terre. Ce culte fatal de la prospérité exclusivement matérielle est condamné par Jésus-Christ. Jé-

sus-Christ aussi avait sa petite bourse, il avait même un administrateur, qui fut Judas ; mais vous savez où celui-ci alla finir par suite de son attachement immodéré à l'argent. Que l'on possède de l'argent, que l'on cherche donc honnêtement à augmenter même son avoir afin de pouvoir améliorer la sort de sa famille, rien n'est plus juste et plus naturel, mais c'est à une condition : c'est de ne pas attacher le cœur à ces biens de la terre, et de ne pas en faire une sorte de culte.

" C'est l'unique réflexion que je voulais faire avant de vous quitter ; du reste je vous engage à prier Dieu. Prions-le tous qu'il nous protège toujours et qu'il nous donne force et courage au milieu des tribulations et des dangers qui se déchaînent de toutes parts contre l'Eglise. Ici nous sommes comme sur un volcan, et par comble de malheur le gouvernement semble se plaire à ouvrir le cratère de ce volcan. Mais Dieu nous sauvera.

" Et maintenant je vous donne ma bénédiction, afin que la foi vive qui vous anime et vous conduit ici s'accroisse toujours davantage en vos âmes pour votre bonheur et s'étende de plus en plus en Amérique, et afin que ceux qui viennent à Rome de cette contrée soient rendus meilleurs s'ils sont déjà bons ; si non (car tous ne sont pas réellement bons) qu'ils s'en retournent éclairés et convertis. Recevez donc la bénédiction que je vous donne de tout mon cœur. Recevez-la pour vous, pour vos familles, pour vos œuvres, pour toutes vos affaires, et surtout recevez-la pour le terme de votre vie, afin que vous puissiez obtenir ce qui constitue notre véritable fin, c'est-à-dire la possession du Ciel ; afin qu'il vous soit donné d'y aller exprimer votre amour à Jésus-Christ, en le louant et le bénissant toute l'éternité."

Le mouvement incessant qui se fait aux Etats-Unis vers le catholicisme, n'échappe pas à Pie IX ; il le suit pas à pas ce mouvement, il en éprouve une vive joie, en rend grâces à Dieu et cherche à l'accélérer par ses conseils et ses encouragements. A plusieurs reprises, il a exprimé sa ferme confiance dans les succès de l'Eglise d'Amérique. C'est de la bouche du Souverain Pontife qu'est sortie cette parole mémorable : *Le salut nous viendra peut-être de l'Amérique !*

Malheureusement, à côté de ce tableau riant, que d'ombres ! à côté de cette joie, que de douleurs pour le cœur paternel du Saint-Père ! En Europe, la plupart des gouvernements sont ou persécuteurs avoués et effrénés de l'Eglise ou donnent aux impies toute la liberté possible de l'attaquer dans ce qu'elle a de plus cher, et ceux-ci en usent et en abusent largement.

Nos lecteurs connaissent déjà les infamies perpétrées par la Prusse et l'Italie contre tout le clergé catholique et spécialement contre les ordres religieux ; ils savent une grande partie des souffrances de l'Eglise dans ces deux pays. Mais l'Italie et la Prusse ne sont pas les seules puissances qui ont osé porter la main sur l'Épouse du Christ. La Suisse a voulu marcher sur leurs traces et elle n'y va pas de main morte. Sa haine contre le catholicisme ne connaît pas de bornes. Le clergé s'oppose à ses empiétements elle leur enlève leur revenu, fait poursuivre les évêques par son infâme police et les chasse de leur diocèse.

Enfin, pour s'assurer le succès dans ses persécutions et l'asservissement de l'Eglise, le gouvernement suisse élabore en ce moment un projet de loi qui ne tend à rien moins qu'à mettre entre ses mains tous les pouvoirs civils et religieux. D'après ce projet, la Confédération Helvétique devient en réalité le Chef de l'Eglise, c'est elle qui réglerait la discipline ecclésiastique, l'enseignement dans ces diverses branches, en un mot elle se fait théologien.

Voici ce projet, tel que donné par le Directeur de l'Intérieur de la Confédération Suisse :

" 1o. L'Etat doit sévir rigoureusement contre la promulgation et l'enseignement du dogme de l'infailibilité par une loi pénale analogue aux peines contre les crimes de haute trahison.

" 2o. L'Eglise ne devra en aucune manière entrer dans la vie publique des citoyens. Ce principe renferme :

(a) La tenue des Registres de l'état civil par des laïques.

(b) Introduction du mariage civil obligatoire.

(c) Les cimetières doivent être déclarés propriétés communales et l'inhumation affaire de la Commune et non de l'Eglise.

(d) Interdiction de toutes censures ecclésiastiques, soit contre les prêtres, soit contre les laïques.

(e) Le droit Canonique devra être soumis à une codification et à la sanction de l'Etat.

(f) Abolition de toute juridiction ecclésiastique.

3o. Que l'Etat s'empare du domaine de l'enseignement.

4o. L'Etat devra exiger des candidats à la prêtrise une instruction plus solide en théologie et en philosophie et le certificat de maturité. Cette instruction leur serait donnée dans des Universités Suisses. Il faudrait dès lors une faculté de théologie catholique à l'Université de Berne.

" 5o. Compression de la puissance cléricale par l'Etat.

" (a) Par l'appui et la protection donnés aux prêtres libéraux fidèles à leurs conventions et exposés aux persécutions de la Curie épiscopale.

" (b) Par la suppression immédiate de la Nonciature.

" (c) Par l'abolition du célibat immoral et contre nature des prêtres catholiques et protection à ceux d'entre eux qui réclameront leur droit matrimonial.

" (d) Aggravation de l'expulsion des Jésuites et extension de l'interdit aux écoles des couvents.

" (e) Election périodique des curés par le peuple. Abolition de la nomination par les évêques.

" (f) Défense de faire de la politique en chaire.

" (g) Réduction ou abolition des dispenses ecclésiastiques.

" (h) Interdiction des quêtes pour le Denier de St. Pierre.

" (i) Restriction du droit d'accepter les legs, ou donations en faveur des congrégations, couvents, etc.

C'est ainsi que l'on entend en Suisse la fameuse devise : *l'Eglise libre dans l'Etat libre.*

De son côté, le clergé de l'un des Cantons de la Suisse, celui de Soleure, s'est assemblée pour délibérer sur les prétentions du pouvoir séculier. L'Assemblée comptait cinquante-sept prêtres présents et dix absents avaient envoyés leur procuration.

Ils redigèrent une protestation unanime à l'adresse du gouvernement Suisse. Voici la conclusion de ce document :

" La devise de notre vénérable Evêque est aussi la nôtre : *Plutôt la mort que le déshonneur !*

" Nous déclarons respectueusement et résolument :

" 1o. Que nous ne reconnaissons de Mgr. Eugène comme évêque légitime de Bâle ;

" 2o. Que dans nos affaires ecclésiastiques nous ne reconnaissons que la voix de notre Pasteur légitime ;

" 3o. Que dès lors, comme le droit de l'Eglise l'exige, et que la Constitution de l'Etat nous y autorise, nous ne rompons pas nos rapports officiels avec notre vénérable évêque Mgr. Eugène, et que nous continuons comme par le passé à annoncer et publier au peuple toutes les communications ecclésiastiques du chef légitime du diocèse.

" Le clergé du canton de Soleure désirerait ardemment la paix entre l'Eglise et l'Etat et obéir en tout à l'autorité séculière. Mais, aussi longtemps que l'état de choses occasionné par l'Edit du gouvernement et les décisions de la conférence diocésaine continuent à subsister, nous ne pouvons faire autre chose que d'agir conformément à la déclaration contenue dans la présente protestation."

Honneur au courageux clergé Soleurois !

Ainsi que nous l'avions promis dans notre dernier numéro, nous insérons pour l'information de nos lecteurs l'analyse d'un bill relatif aux élections parlementaires présenté aux Chambres Fédérales, dans la séance du 21 mars.

Les personnes suivantes auront droit de voter aux élections dans les comtés : 1o. Tout propriétaire d'une terre valant \$200 ; 2o. Tout locataire ayant un bail d'au moins 5 ans payant un loyer annuel d'au moins \$20 et ayant été en possession de son bail au moins un an avant l'élection ; 3o. Tout occupant d'une terre en vertu d'un permis d'occupation ou d'une promesse de vente de la Couronne, pourvu qu'il l'ait occupée un an avant l'élection ; 4o. Tout résident dans un district électoral et jouissant d'un revenu annuel d'au moins \$400.

Les personnes suivantes auront droit de voter dans les cités : 1o. Tout propriétaire d'immeubles de la valeur réelle de \$400, s'il en a de fait la possession ou s'il en perçoit les revenus comme propriétaire ; 2o. Tout locataire qui paie un loyer annuel de \$30 ou plus, pourvu qu'il ait été en possession de son loyer pendant une année avant l'élection et qu'il ait réellement payé une année de loyer au taux de \$30 par année ; 3o. Tout occupant d'immeubles de la valeur réelle de \$400, en vertu d'un permis d'occupation ou d'une promesse de vente de la Couronne, pourvu qu'il les ait occupés depuis un an avant le jour de l'élection ; 4o. Tout résident dans le district électoral, qui y est domicilié depuis un an immédiatement avant le jour de l'élection et qui y possède depuis cette époque un revenu annuel d'au moins \$400.

Les personnes suivantes auront droit de voter dans les villes : 1o. Tout propriétaire d'immeubles dans le district électoral, de la valeur de \$300 ; 2o. Tout locataire à l'année qui paie un loyer annuel de \$20 ; 3o. Tout occupant d'immeubles de la valeur de \$300, en vertu d'un permis d'occupation ou d'une promesse de vente de la Couronne ; 4o. Toute personne domiciliée depuis un an dans le district électoral et jouissant depuis cette époque d'un revenu annuel de \$400.

Les listes électorales seront préparées par un officier appelé avocat reviseur. Il déposera ces listes dans un bureau où les électeurs pourront les examiner, réclamer et faire les objections qu'ils voudront. L'avocat reviseur fixera plusieurs jours où les électeurs pourront faire valoir leurs réclamations.

Une fois les listes revisées tout électeur pourra en obtenir une copie, et l'avocat reviseur en transmettra une au greffier de la couronne en Chancellerie.

Les personnes dont les noms se trouvent sur les listes revisées auront seules le droit de voter.

Toute personne qui se croira lésée par la décision de l'avocat reviseur pourra en appeler à une Cour Supérieure.

La nomination se fera le même jour dans tous les comtés. La votation aura lieu en un seul et même jour pour tous les districts électoraux.

Le jour de la nomination, l'officier-rapporteur demandera aux électeurs de choisir leurs candidats et s'il n'y en a qu'un, il ne le proclamera élu qu'une heure après la nomi-

nation de ce candidat, et pendant cet intervalle tout autre candidat pourra être mis en nomination par un de ses agents.

La qualification de chaque candidat sera de \$2000, et le jour de la nomination il devra remettre à l'officier-rapporteur une déclaration à cet effet.

Un électeur absent pourra voter au moyen d'une déclaration assermentée, contenant son nom, son adresse, et alléguant son droit; cette déclaration devra être présentée à l'officier-rapporteur par une autre personne.

Le bill édicte les mêmes pénalités que les lois précédentes contre les personnes coupables de menées corruptrices. Les candidats qui auront donné à boire ou à manger aux électeurs dans le but de favoriser leur élection, seront passibles d'une amende de \$200 et les frais.

Les dépenses occasionnées pour l'élection ne pourront être payées par le candidat; elles ne pourront l'être que par ses agents dont les noms auront été donnés à l'officier-rapporteur par le candidat.

Les candidats ne pourront payer eux-mêmes que leurs dépenses personnelles causées par l'élection.

Les agents seront tenus de soumettre à l'officier-rapporteur, dans les deux mois après l'élection, un état détaillé des dépenses du candidat; faute de quoi ils seront passibles d'une amende de vingt piastres pour chaque jour de retard.

Sir John MacDonald ajoute que le vote au scrutin secret sera probablement amendé devant la Chambre et que si le parlement adopte ce système, il pourra très-bien s'appliquer à son bill.

**Frais de poste sur les journaux agricoles**

Nous lisons dans le "Rapport de l'Hon. Commissaire des Travaux publics et de l'Agriculture de la Province de Québec":

"Je crois devoir attirer votre attention, Monsieur le Commissaire, sur une cause qui a beaucoup milité contre le progrès du journalisme agricole dans ce pays, je veux parler de l'imposition de frais de poste par le Gouvernement Fédéral sur les publications agricoles. Il n'y a pas encore très-longtemps toutes ces publications avaient une libre circulation, on pouvait les adresser à une foule de cultivateurs qui à la lecture d'une seule copie du journal, se décidaient à en prendre un abonnement pour une année à titre d'expérience. Mais aujourd'hui, avec les frais de poste il devient presque impossible d'offrir un journal d'agriculture à une piastre d'abonnement par année lorsqu'il édité ou le souscripteur doit payer de vingt à cinquante centins en frais de poste. Le Conseil d'agriculture, à plusieurs reprises a demandé l'abolition de cet impôt, mais sans résultats satisfaisants."

Nous espérons que nos représentants ruraux à la Chambre Fédérale feront, à cette présente Session, de nouvelles tentatives pour demander l'abolition des frais de poste sur les journaux agricoles. D'après notre expérience, nous sommes convaincu que cette exigence des frais de poste sur les journaux agricoles nuit considérablement à leur circulation. Ils ne sont pas rares les cultivateurs qui nous disent que les droits de postages sont un grand empêchement à la grande circulation des journaux agricoles. Que nos représentants ruraux à la Chambre Fédérale, qui ont à cœur de promouvoir l'enseignement agricole dans nos campagnes (il s'en trouve beaucoup) fassent de nouvelles tentatives pour obtenir l'abolition des frais de postes sur les journaux agricoles. Les cultivateurs reconnaîtront alors leurs véritables amis, et

nous serons les premiers à les signaler à leur attention. Le trésor public ne pourrait assurément souffrir de ce revenu, qui ne peut former qu'une somme bien modique. D'ailleurs, la position financière de notre Gouvernement Fédéral paraît être assez prospère pour lui permettre de faire ce léger sacrifice. A l'œuvre donc, MM. les Représentants ruraux!!

**ETAT général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le district de Kamouraska, durant l'année 1872.**

Paroisses.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmentation.*
	G.	F.		H.	F.	
<b>COMTÉ DE TÉMISCOUATA :</b>						
St. Antonin .....	33	24	8	10	12	35
N. D. du Lac Témiscouata....	37	37	10	12	13	49
St. Honoré.....	18	8	5	8	6	12
St. Epiphane.....	45	34	4	6	6	67
St. François-Xavier de Viger.	8	13	2	4	2	15
St. Arsène.....	40	32	16	15	3	54
St. Modeste.....	21	18	5	7	8	31
St. Eloi.....	52	47	12	16	15	68
Ste. Françoise.....	39	31	2	9	5	56
Trois-Pistoles.....	81	80	22	32	27	102
Isle-Verte.....	75	76	26	17	14	120
Cacouna.....	26	33	18	11	8	40
Rivière-du-Loup.....	49	49	24	19	20	59
Notre-Dame du Portage.....	14	25	4	7	11	21
<b>COMTÉ DE KAMOURASKA :</b>						
St. André.....	25	19	9	13	7	24
Kamouraska.....	41	35	15	19	18	39
St. Denis.....	17	17	8	9	11	14
Rivière-Ouelle.....	42	44	18	18	19	49
Ste. Anne de la Pocatière.....	49	71	23	34	37	49
St. Onésime.....	18	11	9	9	2	18
St. Pacôme.....	39	34	13	19	16	38
St. Philippe de Néri.....	19	33	12	11	7	34
Notre-Dame du Mont-Carmel.	38	18	8	13	14	29
St. Paschal.....	74	70	21	33	27	84
Ste. Hélène.....	44	36	12	19	8	53
St. Alexandre.....	45	41	13	17	8	64
Total.....	989	939	319	387	317	1224

\* Augmentation de la population constatée par la différence entre les baptêmes et les sépultures.

Certifié,

Bureau du Protonotaire, } DÉBY & PELLETIER,  
Kamouraska, 27 mars 1873. } P. O. S.

**Sucre d'érable**

Une industrie assez profitable et bien répandue dans nos campagnes est celle du sucre d'érable. Mais pour arriver au résultat désiré dans la confection du sucre, et pour faire de cette industrie une source de revenus, plusieurs choses doivent être observées.

Nous avons dit déjà qu'il fallait s'efforcer de faire du

beau sucre, que le moyen était simple; avoir de bonnes chaudières tenues le plus proprement possible, un bon couloir, éviter que des matières étrangères tombent dans l'eau douce, opérer la cuisson du sucre avec le plus grand soin et toujours la propreté irréprochable dans l'établissement.

Pour un grand nombre, nous n'avons guère besoin de démontrer l'économie réalisée par l'emploi des chaudières et de parler de la qualité supérieure du sucre que l'on obtient par ce moyen. Car tous les *sucriers* qui ont fait usage de chaudières en comprennent l'importance. On fait généralement du beau sucre, et la *réglisse* des temps primitifs est si rare qu'elle mérite à peine une mention.

Admettons donc pour un instant, ami *sucrier*, que vous faites du beau et bon sucre, du sucre *clair* et à grain,—que vous vendez, sans peine, ce produit dix à douze piastres le cent..... Nous vous demanderons alors " Cette industrie est-elle profitable? Oui, répond-on de tous côtés. Entendons-nous, et permettez-nous de vous dire qu'aujourd'hui il faut encore faire autre chose que du beau sucre pour tirer un beau profit de l'exploitation des érablières. Nous voulons parler de l'économie, du ménagement du bois de chauffage qu'il est nécessaire d'apporter.

Aujourd'hui, le combustible coûte un prix exorbitant. L'érable se vend de quatre à cinq piastres la corde. A Montréal, le prix ordinaire du bois franc varie de 10 à 12 piastres; à Québec et aux Trois Rivières, de 6 à 8 piastres pour le bon bois. Voilà des chiffres qui parlent éloquentement et qui disent bien haut que le bois est actuellement une matière précieuse et qu'il doit être l'objet d'une économie vigilante et raisonnée.

Or, dans la confection du sucre, une corde de bois suffit à peine pour en faire cent livres. Il faut donc aussitôt retrancher quatre à cinq piastres par cent sur le prix de la matière vendue, et si l'on calcule le salaire des hommes employés à la sucrerie, il faut encore retrancher deux piastres. Le sucre alors rapporterait quatre par cent net. Mais il faut encore ajouter la détérioration des vaisseaux, bouilloires, tonneaux, chaudières, seaux, etc. Somme tout, il ne resterait guère que trois piastres de bénéfice.

Nous croyons ces calculs mathématiquement vrais, et ils doivent attirer l'attention de tous ceux qui entendent ou veulent pratiquer l'économie.

Nous dirons donc aux cultivateurs qui possèdent des érablières et qui font du sucre: Economisez le bois, c'est de l'argent; au lieu de couper des jeunes et bons arbres, il faut en choisir des vieux et qui périraient bientôt; toutes les branches cassées doivent être soigneusement amassées et mises à l'abri près de la cabane pour être employées à faire le sucre. Il faut aussi ménager le temps. Sans ces deux conditions d'économie, cette branche d'industrie ne paiera pas, et il vaudrait mieux alors vendre son bois à la corde.

Le bon *sucrier* devra faire attention de mouler son sucre en petits pains. Le sucre paraît ainsi plus beau et se vend plus facilement.—*Gazette de Joliette.*

#### Le curé et l'agriculture

En 1858, un jeune curé s'installait, sans bruit, dans un village gracieusement assis au fond de la vallée de Luberon (Vaucluse), village exclusivement agricole, qui lui fit l'accueil le plus pressé. Dès le lendemain, le nouveau pasteur visitait ses ouailles et constatait dans beaucoup de ménages une pauvreté correspondante à l'imperfection de la culture du territoire: point d'irrigations, très-peu de prairies, plantation fruitière nulle; chez les femmes et filles, très-bonnes d'ailleurs, abstention générale des menus travaux de la cam-

pagne. Pour assembler le tableau, une affreuse grêle vint, l'année suivante, écraser la moisson, briser la vigne, brayer tous les produits.

L'église du lieu tombait en décrépitude, l'Evêque en demanda la reconstruction, mais tous les moyens manquaient à la fois. Un jour, après sa messe, le curé, riche d'une bonne pensée, s'en va dans la campagne, loue deux arpents de terrain, y sème 80,000 amandes et autres noyaux qui lui donnent une forêt de 50,000 plançons d'amandiers et arbres fruitiers; il a calculé,—ses paroissiens planteront 15,000 de ses arbres—on consacra la moitié des dix premières récoltes à la reconstruction de l'église,—le reste, vendu au dehors, donnera sa dotation et permettra de supprimer les locations et les quêtes. L'agriculture sera honorée, le territoire enrichi,—les revenus augmentés d'un riche élément de commerce,—et ce beau succès guérira ses paroissiens du mal de ville dont il les voit atteints.

Manœuvrant vers ce but, il réunit ses jeunes gens en cercle paroissial, dans un local loué et meublé à ses frais de jeux et d'une bibliothèque agricole, et se fait, sous les dehors les plus adoucis, professeur d'arboriculture et de théorie agricole. Mais ce cercle n'était pas du goût de certains intéressés..... on machina si bien, qu'après deux ans de navigation pénible, le fragile esquif dut sombrer sous les coups d'une déloyale opposition.

Cependant la pépinière a grandi; une première levée permet d'acheter un bel emplacement et d'y jeter les fondations d'une église, d'un presbytère et d'une grande salle mitoyenne qui sera une école d'agriculture, d'arboriculture; une galerie d'exposition des produits du sol, de concours et solennités, de déclamation et de musique dont la religion et l'agriculture partageront les honneurs. Développant son programme sur ce terrain désormais inattaquable, le curé-plantier prépare en ce moment son cabinet de chimie agricole, de botanique et flore locale; j'ajouterai, Messieurs, qu'il aura un cours d'économie domestique à l'adresse des jeunes filles, sous la direction immédiate des religieuses institutrices, toujours dévouées au bien.

Ainsi, la religion et l'agriculture, abritées sous le même toit, attesteront leur nécessaire alliance au village, et la religion qui a créé l'agriculture en ce pays, en opérera de nos jours, par les mains du curé de village, la réhabilitation.

Le modeste héros de cette histoire, que le Comice agricole d'Apt à deux fois couronné, a donc pu inscrire, sur la porte de son nouveau presbytère, cette sentence qui porte l'avenir: *Cruce et aratro* (par la croix et par la charrue), dit le rapporteur de ce concours.—*Sud-Est.*

#### Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec.

Nous accusons réception du *Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des travaux publics.*

Quoiqu'il se soit déjà écoulé plusieurs mois depuis la publication de cet important document, il ne sera certainement pas hors de propos d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques-uns de ses principaux chapitres.

Le rapport comprend l'agriculture, les sociétés de colonisation, les chemins de colonisation, l'immigration et divers travaux publics.

L'Honorable Commissaire constate avec plaisir que " le Conseil d'Agriculture poursuit avec persévérance et avec méthode l'œuvre de perfectionnement qu'il a entreprise, et qu'il surveille avec soin l'exécution des réformes qu'il a introduites dans nos sociétés d'Agriculture."

Au sujet des sociétés de colonisation, il annonce que le

nombre des sociétés est actuellement de 69. " Je regrette de dire, ajoute-t-il, que bon nombre d'entre elles n'ont pas produit tout le bien que nous étions en droit d'en attendre. Le zèle qui a présidé à la fondation de plusieurs s'est ralenti au point qu'elles ne donnent plus guère signe de vie. Avant longtemps il faudra appliquer la loi dans toute sa rigueur à l'égard de ces dernières, car elles deviennent un obstacle à la colonisation, en ce que les réserves des terres publiques qui leur ont été octroyées restent inexploitées et ne peuvent être mises en vente. "

Cette action rigoureuse de la part du gouvernement est désirable au plus haut degré. Les sociétés de colonisation étaient appelées à développer grandement la mise en culture de nos terres incultes; malheureusement chez un certain nombre, le défaut d'organisation et un égoïsme outré ont transformé ces institutions en spéculations particulièrement qui ne profitaient qu'à quelques individus désireux de s'enrichir avec les deniers destinés à la colonisation.

Depuis le 1er janvier 1871 au 30 juin 1872, il a été dépensé \$111,611.74 pour chemins de colonisation de première classe. Avec cette somme 260 milles de chemins ont été complétés, 105 milles ébauchés et 15,097 pieds de ponts ont été construits.

En outre, il a été complété 36 milles de chemins de seconde classe, ébauché 16 milles et construit 1404 pieds de ponts. Ces travaux ont absorbé la somme de \$11,215.70.

Pour les chemins de troisième classe, il a été dépensé, outre les contributions locales, \$7,005.85; avec cette somme, on a complété 26 milles de chemins, fait 9 milles de chemins d'hiver et construit 694 pieds de ponts.

En ce qui concerne l'immigration, le succès n'a pas été brillant, puisque, pendant l'année 1871, il n'y a eu que 1697 immigrants qui se sont établis dans la Province de Québec.

Mais si le nombre des immigrants n'est pas considérable, il faut espérer que la qualité en est bonne. Pour cela, les agents d'immigration n'avaient qu'à se conformer aux instructions données par l'Honorable Commissaire. " Choisissez avant tout, leur disait-il, une population morale et amie de l'ordre et envoyez-nous le plus possible de cette classe de gens. . . , et puis rappelez-vous constamment que mieux vaut avoir peu d'immigrants et les avoir de la bonne trempe, que de courir le risque de jeter parmi notre population un élément nuisible et perturbateur. "

Le Rapport contient plusieurs appendices très-intéressants, donnant des détails très-circonstanciés sur les travaux d'agriculture, de colonisation et d'immigration. De ces appendices, le plus important est le premier, consacré à l'agriculture proprement dite. M. George Leclère, secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, en a été le rédacteur. Il commence par établir que, dans ce rapport, il ne fait qu'exprimer les idées et les vues du Conseil d'Agriculture, telles qu'énoncées dans ses diverses assemblées. Puis, après ce beau début, il examine le développement des écoles d'agriculture, du journalisme agricole et des sociétés d'agriculture, distribuant à droite et à gauche ses appréciations plus ou moins erronées. D'après Mr. Georges Leclère, il n'y a pas un seul homme dans la Province de Québec capable de rédiger un journal agricole. Citons plutôt: " . . . . Mais une des premières conditions de succès d'un Journal d'Agriculture, c'est d'abord un bon rédacteur qui s'occuperait consciencieusement de la chose. . . . Par malheur, nous n'avons pas dans ce pays des personnes qualifiées qui voudraient faire du journalisme agricole une occupation constante et une spécialité. . . . "

Venant de Monsieur M. Georges Leclère, cette assertion n'aurait pas de grandes conséquences. Mais son titre de Secrétaire du Conseil d'Agriculture lui donne une valeur factice, qui pourrait tromper certaines gens sur son compte, surtout lorsqu'on se reporte au début de son rapport.

Il est complètement faux que le Conseil d'Agriculture ait donné à M. Leclère, raison d'énoncer les ineffabilités que nous venons de rapporter. Dans aucune de ses délibérations, il n'a traité aussi cavalièrement le journalisme agricole. Nous en avons les preuves en mains. C'est donc de son propre fond que M. Leclère tire ses assertions et ce fond est quelque chose de très-peu important.

Pour contrebalancer les dires de ce Monsieur, nous avons par devers nous les approbations spontanées d'hommes compétents en agriculture, de membres du Conseil auprès desquels M. Leclère n'est plus qu'un pygmée.

D'ailleurs, l'Honorable Commissaire de l'Agriculture s'est cru obligé de faire ses réserves à ce sujet. " Parmi ses observations et ses suggestions (celles de M. G. Leclère), dit l'Honorable Ls. Archambault, il s'en trouve plusieurs auxquelles je ne serai pas prêt à souscrire entièrement. . . . "

Cette désapprobation n'a pas dû faire plaisir à l'homme qui en était l'objet; mais il n'avait que ce qu'il méritait et les hommes qui se consacrent à la tâche difficile du journalisme agricole n'en sont que plus grandis dans l'estime publique.

### Mode de chaulage

Pour tirer tout son profit du chaulage, il faudrait, pendant toute l'année, mettre en tas tous les terreaux, les bones des chemins, vases d'étangs, curages des fossés, enfin tous les détritus qu'on laisse malheureusement perdre, faire des couches alternatives de ces mélanges et de chaux qu'on laisserait confire à loisir.

Ce travail n'est pas difficile, car il s'opère, surtout en hiver, alors qu'on ne saurait souvent mieux employer son temps, et le compost serait prêt aux deux saisons des semailles. Mais la prévoyance et l'ordre sont deux qualités rares, et la méthode qui prévaut est celle qui demande le moins d'application, quoiqu'elle soit la moins bonne.

C'est donc à tort qu'on se contente de déposer la chaux en tas sur les terres, de la recouvrir, puis de la répandre.

Les soins à apporter à ces opérations ne sont pas indifférents. Il va s'en dire qu'il faut éviter de transporter la chaux quand il pleut, et qu'il est bon de choisir un temps sec.

Lorsqu'on a manqué de prévoyance et qu'on a que quelques jours devant soi, on obtient une fermentation très-rapide en faisant de gros tas de vingt à vingt-cinq gallons par exemple; mais la division en tas moyen de quatre à cinq gallons facilite beaucoup le mélange avec la terre dont on recouvre ces tas.

La couche de terre dont ces tas sont recouverts pour empêcher le contact de l'air doit être au moins de 4 pouces d'épaisseur, il est important de surveiller le travail de la fermentation pour recouvrer de nouveau les crevasses qui laissent échapper des boursofflements plus ou moins gros.

On reconnaît que la chaux est bien fusée, lorsqu'on peut enfoncer sans difficulté un bâton dans le tas. Cela arrive quelquefois au bout de quatre ou cinq jours, en général dans huit ou vingt jours.

Lorsqu'on a constaté que la chaux est en poussière fine, on la mélange fortement avec la terre dont elle était recouverte, puis on répand ce mélange.

La chaux agit avec d'autant plus d'efficacité sur une récolte, qu'elle aura été enterrée depuis plus de temps, son assimilation étant ainsi rendue plus facile; mais son action est incontestable, même quand on ne l'enterre qu'avec le dernier labour ou quand on recouvre les semailles.

L'épandage demande beaucoup d'attention, puisqu'il faut que chaque racine trouve à sa portée les molécules de chaux nécessaires pour compléter la composition de la plante, sous peine de laisser cette plante incomplète et de perdre, pour chaque pied, une quantité correspondante de récolte.

Or, cinq tonnes de chaux répandues sur un arpent de terre ne font qu'une épaisseur de . . . . . Jugez s'il est aisé de bien égaliser une si faible épaisseur sur une grande surface!

Pour faciliter l'épandage, il n'y a qu'à faire des tas égaux placés à des distances égales, et ce n'est pas du temps perdu que de mesurer la chaux, en la déchargeant, pour faire les tas réellement égaux.

Voilà ce que des expériences locales, déjà par centaines, permettent d'affirmer.

### Petite Chronique

Conférence agricole de M. E. Barnard dans le Comité de Portneuf. — Le 20 mars M. Barnard donna une conférence agri-



